



REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE VAUCLUSE
COMMUNE DE COURTHEZON
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 17 septembre 2024

Délibération 2024-065

Date de convocation : 10/09/2024

Membres en exercice : 29

Votants : 26

POUR : 0

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Le Maire certifie le caractère
exécutoire de la présente décision.

Acte publié le 24/09/2024



L'an deux mille vingt-quatre et le dix-sept septembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi au lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Nicolas PAGET, Maire :

Présents Jean Pierre FENOUIL, Alexandra CAMBON , Xavier MOUREAU, Benoît VALENZUELA, Christelle JABLONSKI, Cyril FLOURET, Sabine BONVIN Adjoints , Alain CHAZOT, Marie SABBATINI, Jérôme DEMOTIER, Laurent ABADIE, Julien LENZI, Christiane PICARD, Benjamin VALERIAN, Caroline FAYOL, Paul CHRISTIN, Jean-Paul RIGOTARD BARBADORO, Marc GELEDAN , Fanny LAUZEN-JEUDY, Conseillers.

Excusés :

Cédric MAURIN pouvoir à Fanny LAUZEN-JEUDY
Martin Corinne pouvoir à Nicolas PAGET
Cendrine PRIANO LAFONT pouvoir à Alexandra CAMBON

Absents :

Catherine ZDYB
Marjorie BOUCHON
José MARTINEZ

Secrétaire de Séance :

Alexandra CAMBON

FINANCES / SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AUX ASSOCIATIONS / PARTICIPATION FÊTE VOTIVE 2024

Afin de pouvoir accompagner la participation d'associations courthézonnaises dans l'organisation de la fête votive 2024, notamment à travers les concours sportifs qu'elles ont portés, il est proposé à l'assemblée délibérante d'allouer une subvention exceptionnelle de 350€ aux associations suivantes : l'amicale de la pêche et l'AUBC.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le budget primitif 2024.

Considérant la participation de l'amicale de la pêche et de l'AUBC à la fête votive 2024.

Le conseil municipal ayant oui l'exposé du Maire et après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **DÉCIDE** d'octroyer une subvention exceptionnelle de 350€ au bénéfice de l'amicale de la pêche et de 350€ au bénéfice de l'AUBC,
- **DIT** que les crédits correspondants sont inscrits au budget 2024 de la commune (compte 65748),
- **AUTORISE** Monsieur le Maire, le cas échéant sont premier Adjoint, à signer tous les documents afférents à la présente délibération.

Le secrétaire de séance
Alexandra CAMBON



Le Président de séance
Nicolas PAGET

Fait et délibéré le jour, mois et an susdits
Ont signé les membres présents,
Pour copie conforme.

REÇU EN PREFECTURE
Le 18/09/2024

Application agréée E-Inquisto.com